

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 20 AVRIL 2015, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2015-158

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2015

---

**Consultation publique**

✓ **Demande de dérogation mineure**

- 38, avenue Jacques-Lelièvre – Lot 2 614 282

✓ **Projet de règlement**

- **amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CbP-13 à même la zone Re-6**

---

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 16 avril 2015**

---

**Dépôt de la liste datée du 16 avril 2015 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***

---

**Dépôt du registre daté du 14 avril 2015 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny**

---

**Dépôt et présentation du rapport annuel 2014 de la Ville de Montmagny**

---

**Dépôt et présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier de la Ville de Montmagny se terminant le 31 décembre 2014**

2015-159

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015

2015-160

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

2015-161

Adjudication de contrat à Groupe-conseil IDC inc., au prix de 15 554 \$ plus taxes – Fourniture de deux serveurs HP

2015-162

Adjudication de contrat à P. E. Pageau inc. – Fourniture et pose d'enrobé bitumineux – Réfection de la chaussée du chemin des Sucrieries

- 2015-163 Autorisation de demandes de soumissions – Location d’une niveleuse sans opérateur pendant les hivers 2015-2016 et 2016-2017 avec année d’option et entretien du dépotoir à neiges usées pendant l’hiver 2015-2016 avec année d’option
- 2015-164 Appui à la Semaine de la sécurité publique ferroviaire – 27 avril au 3 mai 2015
- 2015-165 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale – 4 au 10 mai 2015
- 2015-166 Approbation du plan d’implantation et d’intégration architecturale – Projet de rénovation du bâtiment aux 114 à 122, rue Saint-Thomas (Lot 2 613 551)
- 2015-167 Demande de dérogation mineure – 38, avenue Jacques-Lelièvre – Lot 2 614 282
- 2015-168 Résolution d'adoption d'un second projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d’agrandir la zone CbP-13 à même la zone Re-6
- 2015-169 Adoption du règlement numéro 1154 décrétant l’installation d’un arrêt obligatoire toutes directions à l’intersection de la rue Alphonse-Lebel et de l’avenue Edmée-Blouin
- 2015-170 Adoption du règlement numéro RM 450-4 amendant l’article 15, relatif au dépôt de neige dans la rue, du règlement RM 450 concernant les nuisances, tel qu’amendé par le règlement RM 450-3
- 
- Période de questions**
- 2015-171 Levée de la séance

Et j’ai signé à Montmagny, ce dix-septième jour du mois d’avril deux mille quinze.

(Signé) Félix Michaud, avocat  
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d’office, que l’avis de convocation, l’ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 avril 2015 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 17 avril 2015 à 15 h 32.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 20 avril 2015, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2015-158

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2015 après y avoir ajouté les sujets suivants :

- 2015-171 Reconduction du contrat avec Terrassement Giguère – Location d'un équipement de déneigement, avec opérateur - Hiver 2015-2016
- 2015-172 Dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Reddition de comptes finale – Aide financière octroyée dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*
- 2015-173 Modification au recueil des délais de conservation des documents de la Ville de Montmagny et autorisation de signature

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **38, avenue Jacques-Lelièvre – Lot 2 614 282**

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

✓ **Projet de règlement**

- **amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CbP-13 à même la zone Re-6**

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de ce projet de règlement.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ce projet de règlement.

---  
**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 16 AVRIL 2015**

---  
**DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 16 AVRIL 2015 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

---  
**DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 14 AVRIL 2015 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

---  
**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

M. le Maire présente le rapport annuel des activités et réalisations de la Ville de Montmagny pendant l'année 2014, lequel sera distribué dans les foyers magnymontois au cours des prochains jours.

---  
**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER DE LA VILLE DE MONTMAGNY SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014**

M. le Maire et le directeur des finances et de l'approvisionnement présentent et commentent le rapport financier et le rapport du vérificateur externe couvrant l'exercice financier de la Ville de Montmagny se terminant le 31 décembre 2014.

2015-159  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal

conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-160

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant mille huit cent quarante-deux dollars et cinquante-cinq cents (1 842,55 \$), plus toutes taxes applicables, le cas échéant, et se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Chambre de commerce de Montmagny	Achat de 4 cartes – Déjeuner conférence « Perspectives économiques 2015 » - Allocution de M. René Vézina – Le 29 avril 2015 à Montmagny	02-110-00-351	100,00 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny	Achat de 7 cartes pour l'activité de financement dîner spaghetti – Le 27 avril 2015 à Montmagny	02-110-00-351	140,00 \$
Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny	Inscription d'un foursome au tournoi de golf bénéfice annuel – Le 5 juin 2015 au Club de golf de Montmagny	02-110-00-351	700,00 \$
Jaguar Média inc.	Adhésion à Réseau d'information municipale – Année 2015	02-110-00-494	902,55 \$ (taxes incluses)
<b>TOTAL :</b>			<b>1 842,55 \$</b>

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités, en plus de celles liées à la participation des conseillers MM. Yves Gendreau et Marc Laurin à la plénière de l'essai-laboratoire des étudiants finissants de la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval, le vendredi 24 avril 2015 au pavillon Ferdinand-Landry de l'université; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ADJUDICATION DE CONTRAT À GROUPE-CONSEIL IDC INC., AU PRIX DE 15 554 \$ PLUS TAXES – FOURNITURE DE DEUX SERVEURS HP**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de deux serveurs HP ProLiant DL380 Gen9 à être utilisés comme serveurs ressources VMware ESXi dans l'infrastructure virtuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux fournisseurs ont déposé une offre, soit Groupe-Conseil IDC inc. et WGK Software inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Groupe-Conseil IDC inc. le contrat pour la fourniture de deux serveurs HP ProLiant DL380 Gen9 à être utilisés comme serveurs ressources VMware ESXi dans l'infrastructure virtuelle de la Ville, au montant de quinze mille cinq cent cinquante-quatre dollars (15 554 \$), plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. L'appel d'offres, le devis, l'addendum, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Groupe-Conseil IDC inc. et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ADJUDICATION DE CONTRAT À P. E. PAGEAU INC. – FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN DES SUCRERIES**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux dans le cadre de travaux de réfection de la chaussée du chemin des Sucrieries;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, cinq soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Entreprises Lévisiennes inc., P.E. Pageau inc., Construction et Pavage Portneuf inc., Construction B.M.L., division de Sintra inc. et Jacques et Raynald Morin inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à P. E. Pageau inc. le contrat pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux dans le cadre de travaux de réfection de la chaussée du

chemin des Sucrieries, soit sur une distance d'environ 1,5 kilomètre, selon les prix unitaires soumis par l'adjudicataire pour chacun des items du devis, soit :

- a) **item 1.1** : planage, au coût de seize dollars (16,00 \$) le mètre carré;
- b) **item 1.2** : couche de correction EC-10, au coût de cent sept dollars et dix cents (107,10 \$) la tonne métrique;
- c) **item 1.3** : couche de surface ESG-10, au coût de cent un dollars et trente cents (101,30 \$) la tonne métrique;
- d) **item 1.4** : rechargement d'accotements MG-20b, au coût de dix-neuf dollars (19,00 \$) la tonne métrique;

plus toutes taxes applicables, la soumission de l'adjudicataire étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à P. E. Pageau inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-163

**AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – LOCATION D'UNE NIVELEUSE SANS OPÉRATEUR PENDANT LES HIVERS 2015-2016 ET 2016-2017 AVEC ANNÉE D'OPTION ET ENTRETIEN DU DÉPOTOIR À NEIGES USÉES PENDANT L'HIVER 2015-2016 AVEC ANNÉE D'OPTION**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite dans les dossiers ci-après :

- a) pour la location d'une niveleuse sans opérateur pendant les hivers 2015-2016 et 2016-2017 avec possibilité d'une année optionnelle, soit pendant l'hiver 2017-2018
- b) pour l'entretien du dépotoir à neiges usées pendant l'hiver 2015-2016, avec possibilité d'une année optionnelle, soit pendant l'hiver 2016-2017

2. De nommer le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat dans chacun de ces deux processus, lesquels pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces procédures d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux

publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-164

**APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE – 27 AVRIL AU 3 MAI 2015**

CONSIDÉRANT la tenue à travers le Canada de la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire* du 27 avril au 3 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser les citoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT que l'organisme Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont l'objet est de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT la demande formulée par cet organisme visant à obtenir un appui des municipalités, dont la Ville de Montmagny, dans ses efforts déployés pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, entre autres, via la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire*;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'appuyer la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire*, un événement national, se déroulant du 27 avril au 3 mai 2015.
2. De transmettre copie de la présente résolution à Opération Gareautrain.

Adoptée

2015-165

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE – 4 AU 10 MAI 2015**

CONSIDÉRANT que la 64<sup>e</sup> *Semaine nationale de la santé mentale* se déroule du 4 au 10 mai 2015 sous le thème « *Prenez une pause, dégagez votre esprit !* »

CONSIDÉRANT que ce slogan vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et maintenir un bien-être psychologique;



CONSIDÉRANT que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny souhaite appuyer les démarches en matière de santé mentale puisque les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer la semaine du 4 au 10 mai 2015 la *Semaine nationale de la santé mentale* dans la Ville de Montmagny et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause »; dont le slogan se veut un message sur l'importance pour tous de s'accorder une pause afin d'éviter le surmenage et faire le plein d'énergie, ce qui contribue à préserver une bonne santé mentale.

2. De transmettre copie de la présente résolution au réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches.

Adoptée

2015-166

**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT AUX 114 À 122, RUE SAINT-THOMAS (LOT 2 613 551)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 février 2015, eu égard au projet visant la rénovation extérieure du bâtiment situé aux 114 à 122, rue Saint-Thomas à Montmagny;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la rénovation extérieure du bâtiment situé aux 114 à 122, rue Saint-Thomas à Montmagny (lot 2 613 551), consistant sommairement à remplacer le revêtement, les portes et les fenêtres du bâtiment; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-167

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 38, AVENUE JACQUES-LELIÈVRE – LOT 2 614 282**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 38, avenue Jacques-Lelièvre à Montmagny (lot 2 614 282), visant à permettre la conversion de l'abri d'auto actuel en garage privé, avec une marge latérale de 0,5 mètre au lieu de 1 mètre par rapport à la limite sud de la propriété, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 38, avenue Jacques-Lelièvre à Montmagny (lot 2 614 282), visant à permettre la conversion de l'abri d'auto actuel en garage privé, avec une marge latérale de 0,5 mètre au lieu de 1 mètre par rapport à la limite sud de la propriété, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-168

**RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CbP-13 À MÊME LA ZONE Re-6**

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement numéro 1100 sur le zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CbP-13 à même la zone Re-6 ».

2. D'autoriser le greffier à faire publier dans un journal local, le 29 avril 2015, un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

3. De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2015-169

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1154 DÉCRÉTANT  
L'INSTALLATION D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE TOUTES DIRECTIONS  
À L'INTERSECTION DE LA RUE ALPHONSE-LEBEL ET DE L'AVENUE  
EDMÉE-BLOUIN**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1154 décrétant l'installation d'un arrêt obligatoire toutes directions à l'intersection de la rue Alphonse-Lebel et de l'avenue Edmée-Blouin, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 7 avril 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-170

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RM 450-4 AMENDANT  
L'ARTICLE 15, RELATIF AU DÉPÔT DE NEIGE DANS LA RUE, DU  
RÈGLEMENT RM 450 CONCERNANT LES NUISANCES, TEL  
QU'AMENDÉ PAR LE RÈGLEMENT RM 450-3**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro RM 450-4 amendant l'article 15, relatif au dépôt de neige dans la rue, du règlement RM 450 concernant les nuisances, tel qu'amendé par le règlement RM 450-3, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 7 avril 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-171

**RECONDUCTION DU CONTRAT AVEC TERRASSEMENT GIGUÈRE –  
LOCATION D'UN ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT, AVEC OPÉRATEUR  
- HIVER 2015-2016**

CONSIDÉRANT que le contrat liant la Ville de Montmagny et la compagnie Terrassement Giguère pour la location d'un équipement de déneigement, avec opérateur, maintenance, carburant et équipements nécessaires à l'exécution de travaux d'entretien hivernal de chaussées sur le territoire de la Ville de Montmagny, octroyé par la résolution 2014-242, dans le cadre d'un processus de soumissions par voie d'invitation écrite, vient à échéance le 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit la possibilité pour la Ville de Montmagny de reconduire le contrat pour une période additionnelle d'un hiver, soit pour l'hiver 2015-2016, aux mêmes conditions, selon le prix soumis par l'adjudicataire pour cette année d'option;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny souhaite exercer cette option et reconduire le contrat pour l'hiver 2015-2016 puisqu'elle est satisfaite des services offerts par cette entreprise qui a respecté les exigences du contrat;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De reconduire pour une période d'un an, soit pour l'hiver 2015-2016, le contrat octroyé le 7 juillet 2014 à la compagnie Terrassement Giguère par la Ville de Montmagny pour la location d'un équipement de déneigement avec opérateur, maintenance, carburant et équipements nécessaires à l'exécution de travaux d'entretien hivernal de chaussées sur le territoire de la Ville de Montmagny, et ce, aux mêmes conditions et au taux horaire de quatre-vingt-quinze dollars (95 \$), plus taxes, soit au taux soumis par l'adjudicataire à son bordereau de soumission pour cette année d'option.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Terrassement Giguère de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-172

**DÉPÔT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE  
L'OCCUPATION DU TERRITOIRE - REDDITION DE COMPTES FINALE –  
AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE**

**LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECO) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013**

CONSIDÉRANT que la municipalité, après avoir pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) pour les années 2010 à 2013* (ci après appelé : *Guide*) et s'être engagée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT) à en respecter les modalités qui s'appliquent à elle, a déposé une programmation de travaux datée du 17 septembre 2013, et deux modifications par la suite, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que cette programmation et ses modifications ont été acceptées par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que des dépenses supplémentaires ont été intégrées dans la priorité 4, intitulée Voirie locale, à même la reddition de comptes finale, pour atteindre le montant d'investissement réalisé nécessaire à l'obtention du plein montant de la subvention annoncée;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De convenir que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

2. D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au MAMOT de la reddition de comptes finale datée du 16 avril 2015, et de tous les autres documents exigés par ce ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, et ce, à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010 à 2013*; ladite reddition de comptes incluant des dépenses supplémentaires de l'ordre de 267 910 \$ intégrées à la priorité 4, intitulée Voirie locale.

3. De confirmer au MAMOT les engagements pris par la Ville de Montmagny par ses résolutions 2012-017, 2012-395 et 2013-290 au moment du dépôt de sa programmation de travaux et des modifications qui y ont été apportées, c'est-à-dire les engagements suivants :

3.1 à respecter les modalités du *Guide* qui s'appliquent à la Ville de Montmagny;

3.2 à ce que la Ville de Montmagny soit seule responsable et dégage le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements

réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

- 3.3 à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

4. De transmettre copie de la présente résolution au MAMOT de même qu'à la directrice travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-173

**MODIFICATION AU RECUEIL DES DÉLAIS DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DE LA VILLE DE MONTMAGNY ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives*, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° et 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que des modifications sont souhaitables au recueil des délais de conservation des documents de la Ville de Montmagny afin, notamment, d'y intégrer des règles de conservation spécifiques aux documents du Service de protection contre les incendies;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter les modifications proposées en date du 20 avril 2015 au recueil des délais de conservation des documents de la Ville de Montmagny, tel qu'il a été approuvé le 6 septembre 2001, plus spécifiquement au niveau des règles de conservation numéros 1421, 2421, 2431 et 2432, et d'autoriser M<sup>e</sup> Félix Michaud, greffier et directeur des affaires juridiques, à signer les documents requis en vue de l'approbation desdites modifications par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Bibliothèque et Archives nationales du Québec et à la technicienne en gestion documentaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2015-174

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 20 avril 2015, à 20 h 55.

Adoptée

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIER

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2015.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_

